

CHARTRE DE FONDATION
DES
ÉDITIONS **NOUVELLES** DU CHAMP LACANIEN DE L'EPFCL-FRANCE

(version actualisée au 9 septembre 2021)

Le principe d'une maison d'édition de l'EPFCL-France ayant été adopté par le Conseil d'orientation du 20 juin 2018, **création d'une maison d'édition de l'EPFCL-France** à partir des Editions existantes du Champ Lacanien. Nom : **Editions Nouvelles du Champ lacanien de l'EPFCL-France.**

1. Quel est l'intérêt de l'École d'avoir une maison d'édition qui lui permette de publier ses auteurs ?

- Meilleure représentativité publique, évidemment.
- L'école a désormais un *Mensuel* qui remplit sa fonction, car il contribue grandement à la cohésion entre les membres, une revue *Champ lacanien* qui est sur Cairn et qui nous sort de la confidentialité ; lui manque donc la production d'ouvrages propres au champ lacanien manifestant à un niveau plus large la cohésion de la communauté et les avancées de travail qui sont les siennes.
- La possibilité de publier des traductions d'ouvrages de collègues d'autres zones de l'IF, notamment d'Amérique du sud, contribuera grandement à maintenir son poids dans l'Internationale.

2. Conditions de possibilités :

Une association loi 1901 ne peut pas créer une société commerciale ni y avoir des parts en tant que personne morale. D'où l'idée de s'inspirer des Editions du Champ lacanien qui existent déjà.

Pour ce faire, il faut arriver à concilier les principes de fonctionnement qui régissent l'École, collégialité et permutation, avec la législation des sociétés commerciales et les exigences de stabilité d'une maison d'édition dont les finances doivent être équilibrées et contrôlées.

L'École doit par ailleurs avoir voix au chapitre concernant les décisions ; et en outre une certaine permutation doit être assurée.

Une distinction s'impose nécessairement entre d'un côté **les associés** qui ont des parts dans le capital de la société, avec les risques que ça comporte et qui ne tombent pas sous le principe de permutation — quoiqu'ils puissent changer au cours du temps — et de l'autre des membres de l'École contribuant à l'établissement des choix éditoriaux.

3. Voici les dispositions retenues :

Tous les participants sont membres de l'EPFCL-France.

Un **Collège des associés** est responsable de la gestion de la Société (équilibre financier, ressources, dépenses, diffusion, publicité...). Le nombre de ses membres est de 13 associés.

Un **Conseil éditorial** est responsable de la politique de publication (choix des manuscrits, collections, etc.). Il fixe la charte graphique, décide des collections, sollicite ou reçoit les manuscrits, compose son comité de lecture, fixe les dates de parution et confie la réalisation au

Editions **Nouvelles** du Champ lacanien

Comité éditorial dans la collection choisie. Il se prononce à la majorité des voix et en cas d'égalité des voix le collège des associés tranche.

Composition : le Collège des associés, le Comité éditorial (voir ci-après), le Président du Conseil d'Orientation et le Directeur du Conseil de direction de l'EPFCL-France. **17 ou 18 membres au total.**

Permutation : Le Président et le Directeur permutent tous les 2 ans, selon la règle de l'EPFCL, les membres du Comité éditorial tous les 2 ans également.

Un **Comité éditorial**, outre sa participation au Conseil éditorial, **assume la réalisation technique.** Un de ses membres est responsable pour chaque volume à publier et il s'adjoit éventuellement une équipe de réalisation.

Composition : **5 membres** au total : 3 membres de l'EPFCL-France choisis par le Collège des associés, et proposés à l'agrément du CO, et 2 associés choisis par leur Collège. Ils permutent tous les 2 ans.

4. Toutes ces dispositions pourront être ajustées au fur et à mesure en fonction des nécessités pratiques.

5. **L'assemblée des membres** de l'Ecole devra aussi être informée. On peut envisager que lui soit présentés chaque deux ans pour information les grandes lignes de la politique éditoriale, et le bilan financier de la société.

